

## INTRODUCTION

L'erreur médicamenteuse (EM) est un événement iatrogène évitable qui peut entraîner des conséquences cliniques pour le patient.

Chaque année, un bilan est présenté au Comité de Retour d'Expérience (CREX), afin d'identifier les EM graves ou redondantes et de mettre en œuvre des actions correctives.

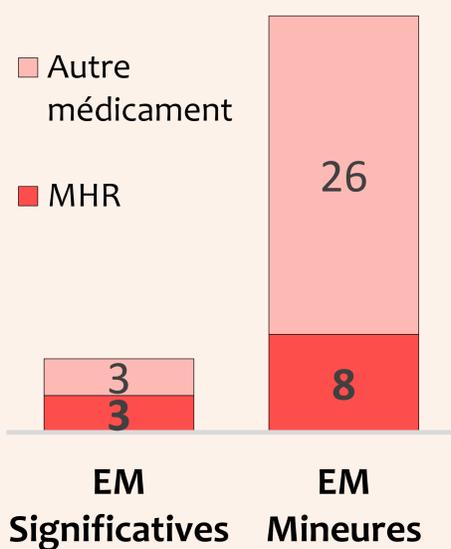
## METHODE

Un registre de déclaration d'EM est complété par les pharmaciens chaque fois qu'une erreur est rapportée par un service ou est constatée à la pharmacie.

Dernier bilan réalisé sur les EM déclarées entre janvier et juin 2018.

## RESULTATS 40 EM ont été recensées, dont 10 étaient avérées.

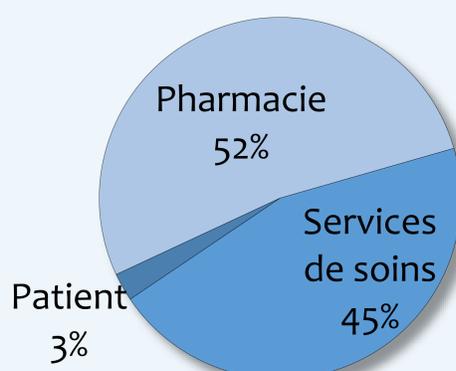
### Gravité de l'erreur



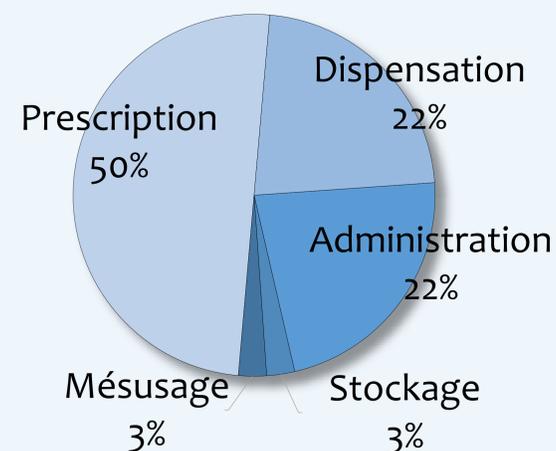
Les erreurs significatives concernaient toutes l'étape d'administration, et ont nécessité une surveillance accrue du patient.

Les médicaments à haut risque (MHR) concernés dans l'erreur étaient principalement des antalgiques de palier III et des antipsychotiques injectables.

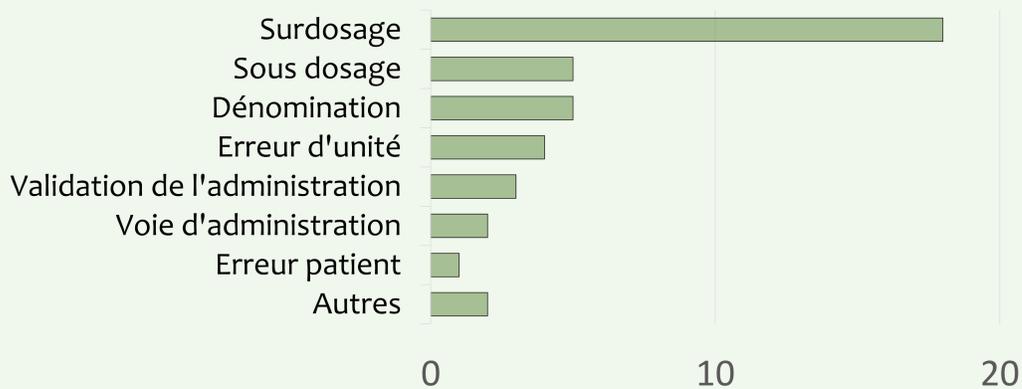
### Services déclarants



### Etapes du circuit impliquées



### Types d'erreurs



L'EM la plus redondante était le surdosage (45%), souvent dû à une erreur de dosage lors de la dispensation, une mauvaise fréquence d'administration ou une double administration.

## DISCUSSION

### Observations

L'étape critique est l'administration, dernière étape du circuit, à risque de double administration et/ou surdosage

Le nombre d'EM déclarées par la pharmacie a augmenté (52% en 2018 contre 34% en 2017)

Une erreur significative sur 2 est liée à un MHR

Confusion de dénominations ou conditionnements ressemblants

Erreurs d'unité lors de la prescription ou administration

### Actions mises en œuvre

→ Audit ciblant l'étape d'administration

→ Déclarer plus systématiquement, avec une attention particulière sur MHR (libellé caractéristique)

→ Diffusion d'une liste des médicaments à risque de confusion

→ Paramétrage du logiciel d'aide à la prescription pour limiter les confusions d'unités

## CONCLUSION

Un risque d'EM peut devenir avéré lorsqu'il passe inaperçu à travers les différentes étapes du circuit du médicament, de par un défaut d'organisation, de communication, absence de vérification ou d'erreur humaine. Chaque professionnel de santé est donc concerné et est dans l'obligation de déclarer toute erreur ou risque d'erreur. Les EM ainsi identifiées font l'objet d'une revue pluridisciplinaire afin d'identifier les facteurs de risque, d'éviter que l'erreur ou le dysfonctionnement ne se reproduise et d'évaluer l'impact des actions d'amélioration mises en place.